

# VIOHALCO

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE VIOHALCO SA

**Bruxelles, le 1er mars 2016**

*Les informations reprises ci-dessous constituent une information réglementée telle que définie par l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 sur les obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.*

### **Approbation et notification de passeport du Prospectus et admission à la cote des nouvelles actions émises dans le cadre de la fusion transfrontalière**

Viohalco SA, une société anonyme de droit belge (*Viohalco*) annonce aujourd'hui que le prospectus (le *Prospectus*) relatif à l'admission à la cote et la négociation de 38.250.030 nouvelles actions ordinaires sur Euronext Bruxelles dans le cadre de la fusion transfrontalière par absorption des entreprises grecques Elval Holdings Société Anonyme (*Elval*), Diatour, Management and Tourism Société Anonyme (*Diatour*), Alcomet Copper and Aluminium Société Anonyme (*Alcomet*) et la société luxembourgeoise Eufina S.A. (*Eufina*) par Viohalco, a été publié.

Le Prospectus a été approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2016 par l'Autorité belge des services et marchés financiers, la FSMA, et notifié le même jour à l'Hellenic Capital Market Commission, la HCMC.

Le Prospectus est disponible en anglais, avec une traduction du résumé en français et en néerlandais. En vue d'assurer sa validité en Grèce en application des articles 17 et 18 de la loi grecque 3401/2005, le Prospectus est également disponible dans son intégralité en grec. Le Prospectus sera mis, sans frais, à disposition des investisseurs au siège social de la Société, et sera également mis à disposition des investisseurs sur le site web de Viohalco ([www.viohalco.com](http://www.viohalco.com)).

Viohalco annonce, en outre, qu'Euronext Brussels SA a approuvé, le 1<sup>er</sup> mars 2016, la demande d'admission à la cote sur le marché réglementé d'Euronext Brussels SA les 38.250.030 nouvelles actions émises dans le cadre de la fusion transfrontalière. Il est prévu que l'Hellenic Exchange approuve la demande de Viohalco pour l'admission à la cote (cotation secondaire) de ces 38.250.030 nouvelles actions sur la Bourse d'Athènes, le ou aux alentours du 2 mars 2016.

La cotation et la négociation effectives des 38.250.030 nouvelles actions de Viohalco émises dans le cadre de la fusion transfrontalière devraient débiter simultanément sur Euronext Bruxelles et sur la Bourse d'Athènes le 7 mars 2016.

*A propos de Viohalco*

*Viohalco SA est la société holding de plusieurs entreprises de transformation de métal en Europe, basée en Belgique. Avec des sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Russie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine et au Royaume-Uni, les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de l'aluminium, du cuivre, de câbles, de l'acier et de tubes en acier, générant un chiffre d'affaires annuel de 2,9 milliards d'euros. En outre, Viohalco et ses sociétés possèdent des biens immobiliers importants en Grèce. Certaines de ces propriétés ont été réaménagées en tant que projets de développement immobilier. Pour plus d'informations sur notre société, veuillez consultez notre site internet à l'adresse [www.viohalco.com](http://www.viohalco.com).*